



## Refus du CIF et départ de l'entreprise

Par **mymy86**, le **24/07/2013** à **17:26**

Je suis actuellement en CDI dans le secteur privé, et en attente de reconversion professionnelle, puisque je dois intégrer l'école d'auxiliaire de puériculture, le 2/09/13. J'ai demandé une prise en charge du Fongecif pour cette formation d'un an, dans le cadre d'un CIF. Je devais recevoir une réponse pour la prise en charge de la formation, en juillet 2013. Mais malheureusement, pour la non réception d'une pièce nécessaire à mon dossier (document que j'ai bien envoyé en recommandé avec AR dans les délais), le Fongecif a repoussé le passage en commission de mon dossier, pour la commission du 28 et 29 août ! Je saurais si ma formation est prise en charge le vendredi 30 août. Je suis censée intégrer l'école le lundi 2 septembre. Si mon CIF est refusé, je n'ai aucun délai pour envisager un départ de mon entreprise afin de débiter la formation. Pouvez vous m'aider? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **24/07/2013** à **17:38**

Bonjour,  
Je ne sais pas quelle aide vous espérez...

Par **mymy86**, le **24/07/2013** à **17:41**

et bien pour trouver une solution pour quitter mon entreprise "dans les règles" et effectuer ma formation.  
Si j'effectue un abandon de poste, puis je débiter ma formation, tout en étant encore salariée dans mon entreprise (le temps que je sois licenciée).

Par **P.M.**, le **24/07/2013** à **19:18**

Certainement pas, déjà car l'abandon de poste ne correspond à aucune règle et la seule solution à mon avis serait que l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis suite à votre démission...  
L'employeur n'a aucune obligation de vous licencier suite à un abandon de poste...